







OUVERTURE DU PARC DU CHÂTEAU

OUVERTURE DU PARC DU CHÂTEAU ET REQUALIFICATION DE LA PLACE MARGUERITE MOUTIER

MAITRISE D'OUVRAGE	ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE	MAITRISE D'ŒUVRE	
 Commune de VILLERS SOUS SAINT LEU Tél : 03 44 56 31 25	 ADTO - SAO 60000 BEAUVAIS Tél : 03 44 06 27 80	 AREA Sarl 02200 SOISSONS Tél : 03 23 53 02 28	 Terre & Paysages 02200 SOISSONS Tél : 03 23 80 28 52



ENTREPRISES TITULAIRES DU MARCHÉ		S.P.S	ECLAIRAGE	
LOT 1 : VRD  EUROVIA PICARDIE - CREIL 60340 SAINT LEU D'ESSERENT Tél : 03 44 56 85 51	LOT 2 : Espaces verts  GROUPE LOISELEUR LOISELEUR 60870 VILLERS SAINT PAUL Tél : 03 44 71 08 01	 DIM EXPERT 60000 BEAUVAIS Tél : 03 44 45 76 94	 SE60 60000 TILLE Tél : 03 44 48 32 78	 LESENS 60203 COMPIEGNE Tél : 03 44 86 29 39

PARTENAIRES		
 Commune de VILLERS SOUS SAINT LEU 355 230.00 € HT (47.92 %)	 ETAT 30 000.00 € HT (4.40 %)	 Département OISE 325 230.00 € HT (47.68 %)

DÉMARRAGE DES TRAVAUX : NOVEMBRE 2023

DURÉE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX : 6 MOIS



Ensuite, les engins de chantier ont procédé au décaissage en creusant jusqu'à trouver un sous-sol stable, permettant ainsi de mettre en place différentes couches de gravats jusqu'à l'enrobé final.





Un focus particulier a été fait sur le pont de pierres, un vieux pont décaissé avec précaution pour retrouver les pierres de la voûte et le consolider avec une couche de béton renforcée de ferraille.

La difficulté résidait dans l'interdiction pour tout engin de passer sur le pont trop fragile, obligeant ainsi à faire le tour, par la place Terrieux ou par le cimetière, pour se déplacer d'un côté à l'autre du chantier.



La mise en place d'un éclairage intelligent permettant une réduction nocturne de puissance à un niveau minimal suffisant pour inciter à emprunter la sente, ainsi que l'allumage et l'extinction des candélabres à l'approche des piétons.

Pendant cette opération, environ une centaine d'arbres ont été plantés, contre une dizaine abattus.

D'un point de vue juridique, un arrêté interdisant la baignade et rappelant la responsabilité des parents pour leurs enfants dans cet espace sera émis.





PHASE 2

Ensuite, les engins de chantier ont procédé au décaissage en creusant jusqu'à trouver un sous-sol stable, permettant ainsi de mettre en place différentes couches de gravats jusqu'à l'enrobé final.





La phase 2 met en lumière la Place Marguerite Moutier.

Du nom d'une ancienne habitante de Villers ayant légué une partie de ses biens à la commune il y a de nombreuses années.

Cette place a fait l'objet d'une modernisation et d'une adaptation aux normes actuelles (notamment les normes liées au handicap).

L'élément central de cette rénovation c'est l'accès à la Mairie par le majestueux portail du château.

Pour répondre à un certain nombre d'interrogation, il y aura une opération de restauration de la grille classée monument historique, mais nous aborderons le sujet ultérieurement.

Cette orientation a influencé le nouveau tracé de la place, comprenant une allée centrale et des allées latérales.





La création de parkings répondait à un besoin, notamment lié à la proximité des commerces et des écoles. De plus, une opération de végétalisation a été réalisée pour permettre, à la place, d'être ombragée dans les années à venir.

Des ralentisseurs ont été installés pour limiter la vitesse des véhicules, transformant la zone en une zone à 30 km/h.

Concernant le chantier, la méthode de travail était similaire à celle utilisée pour la réalisation de la sente, à l'exception d'une opération plus importante d'enrobage sur la place, étalée sur 2 jours, ainsi que d'une pose significative de bordures.

Au cours de cette phase 2, la difficulté résidait dans la gestion des piétons et des véhicules, ce qui n'a pas toujours été optimal.

Nous sommes conscients que chacun a dû fournir des efforts d'adaptation.





PHASE 3

Les travaux de la phase trois sont plus limités et se déroulent dans la cour annexe de la Mairie.

La terre compactée recouvrant le sol sera remplacée par de l'enrobé, avec la création de places de stationnement et l'installation de points de végétation.

Nous avons veillé à garantir un accès continu à la Mairie et au cabinet médical.

